

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi le 14 janvier 2019 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Monsieur Daniel Paquette
Maire
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Rémi Tétreault
Madame Sophie Côté

Madame Huguette Benoit
Monsieur Serge Ménard

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.
Monsieur Jean-Guy Jacques a motivé son absence.
Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire, Daniel Paquette, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 03 décembre 2018.
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 11 décembre 2018.
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 17 décembre 2018.
- 3- **Administration financière**
 - 3.1 Comptes à payer.
- 4- **Administration générale**
 - 4.1 Offre de protections additionnelles concernant les assurances municipales.
 - 4.2 Entérinement de l'embauche de madame Mélodie Charest pour la conciergerie.
 - 4.3 Vente pour impôts fonciers non-payés (premier avis).
 - 4.4 Annulation d'intérêts à Saveurs d'à Côté SENC.
 - 4.5 Offre de services de la firme HB Entretien.
 - 4.6 Salaires 2019 des employés.
 - 4.7 Nouvelle politique de rémunération en cas de déplacement.
- 5- **Sécurité publique et sécurité civile**

Aucun item.
- 6- **Transport routier**
 - 6.1 Échange de sections de rangs pour le déneigement 2018-2019.
 - 6.2 Adjudication de la demande de proposition pour une étude géotechnique pour le remplacement de l'égout pluvial et réfection des rues Leclerc, du Coteau, des Cèdres, 1^{ère} Avenue et Saint-Pierre.
- 7- **Hygiène du milieu**

- 7.1 Offre de services de Génératrice Drummond pour la réparation de la génératrice de la station de pompage Milton.
- 7.2 Achat de 100 Kg de BactoCharge.
- 7.3 Achat d'une échelle pour la station de pompage Milton.

8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)

- 8.1 Dépôt du règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 10-14 intitulé *Règlement de plan d'urbanisme stratégique de la Municipalité de Roxton Pond*.
- 8.2 Report du paiement de la facture 3894 de Gestim.

9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque

- 9.1 La Guignolée (Demande de réservation et de gratuité du centre communautaire pour décembre 2019).
- 9.2 Festival du Labour (Demande de réservation et de gratuité du centre communautaire les 18, 19 et 20 octobre 2019).
- 9.3 Achat d'un ordinateur portable pour la directrice des loisirs.
- 9.4 Formation pour le camp de jour.

10- Avis de motion

Aucun item.

11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture

Aucun item.

12- Période de questions

13- Levée de l'assemblée

1- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 01-01-2019

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Que ce conseil et chaque membre présent qui le compose acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance, considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués (ou ont été rendus disponibles) au délai prévu à l'article 148 du Code municipal.

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 décembre 2018

Résolution 02-01-2019

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 03 décembre 2018 telles que rédigées.

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2018

Résolution 03-01-2019

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance extraordinaire du 11 décembre 2018 telles que rédigées.

2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018

Résolution 04-01-2019

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 telles que rédigées.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Comptes à payer

Résolution 05-01-2019

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 48,728.10\$, les comptes payés au montant de 72,724.20\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 14 janvier 2019 au montant de 79,894.48\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Offre de protections additionnelles concernant les assurances municipales

Considérant que notre courtier Chapdelaine Assurances offre des protections additionnelles à savoir :

Garantie tremblement de terre :	ajout de prime annuelle :	2,025\$;
Garantie inondation :	ajout de prime annuelle :	2,025\$;

Résolution 06-01-2019

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de refuser l'offre de protections additionnelles.

4.2 Entérinement de l'embauche de madame Mélodie Charest pour la conciergerie

Résolution 07-01-2019

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'entériner l'embauche de madame Mélodie Charest afin d'aider le service de conciergerie selon l'entente salariale établie avec la municipalité.

4.3 Vente pour impôts fonciers non-payés (premier avis)

Considérant que la MRC des Maskoutains a transmise les instructions nécessaires pour entreprendre les procédures pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

Considérant qu'il est opportun d'informer les propriétaires visés par cette démarche;

Résolution 08-01-2019

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur général à expédier, dans le mois de janvier 2019, un premier avis de rappel auprès des propriétaires concernés afin de les informer des démarches officielles qui vont être entreprises ultérieurement.

4.4 Annulation d'intérêts à Saveurs d'à Côté SENC

Considérant que le service d'évaluation a inscrit l'ancienne adresse de propriété pour l'expédition du courrier pour le matricule 54065-6543-84-1327;

Considérant que le droit de mutation a été expédié à l'ancienne adresse et que le nouveau propriétaire n'a jamais reçu sa facture;

Considérant que des intérêts de 338.91\$ se sont accumulés;

Considérant que le propriétaire stipule qu'il n'est pas responsable de ce retard;

Résolution 09-01-2019

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'annuler la somme des intérêts facturés.

4.5 Offre de services de la firme HB Entretien

Considérant que les élus prennent connaissance de l'offre de services # 21 :

Entretien extérieur du Parc mon Repos, de la salle communautaire, du chalet des loisirs et de l'hôtel de ville :	5,553.29\$, taxes incluses;
les mises à niveau des locaux concernant la caserne et le chalet des loisirs :	1,529.17\$, taxes incluses;
la salle communautaire :	1,810.86\$, taxes incluses;
l'hôtel de ville :	1,609.65\$, taxes incluses;

Résolution 10-01-2019

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services de HB Entretien pour les services décrits plus hauts pour la somme de 10,502.97\$, taxes en sus.

4.6 Salaires 2019 des employés

Résolution 11-01-2019

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de statuer le salaire des employés municipaux pour 2019 comme suit :

Maire et élus : 2%

Robert Leclerc :	2.0%	Maryse Viens :	4.5%
Nicole Gazaille :	2.0%	Daniel Gélinas :	2.0%
Patrick Dolbec :	2.0%	Raymond Cloutier :	2.0%

Sandra Gallant : 2.0%

Salaire intervention :

Directeur, assistant directeur, capitaine, lieutenant, pompier 1 : 4.47%

Premier répondant : 6.0%

Pompier en formation : 17.00\$ de l'heure

Secrétariat : 15.89%

Pratique :

Directeur, assistant directeur, capitaine, lieutenant, pompier 1, pompier en formation et premier répondant : de 14.00\$ à 18.20\$ de l'heure;

Réunion et formation :

Directeur, assistant directeur, capitaine, lieutenant, pompier 1, pompier en formation et premier répondant : de 14.00\$ à 17.00\$ de l'heure;

Inspection de la caserne : 17.00\$ de l'heure

Prévention municipal et préparation pratique : 18.00\$ de l'heure

Chauffeur : 17.00\$ de l'heure

4.7 Nouvelle politique de rémunération en cas de déplacement

Considérant que les employés municipaux doivent se déplacer lorsque les systèmes d'alarme se déclenchent, lors de fausses alarmes ou lorsque les portes des édifices municipaux ne sont pas verrouillées adéquatement;

Considérant que ces déplacements représentent un temps de 03 heures;

Résolution 12-01-2019

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers qu'à partir de janvier 2019, que le temps représentant ce 03 heures soient rémunérés et non pas inscrites dans la banque d'heures.

5- SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun item.

6- TRANSPORT ROUTIER

6.1 Échange de sections de rangs pour le déneigement 2018-2019

Considérant que nous avons reçu une demande d'échange de sections de rangs pour les opérations de déneigement 2018-2019 avec la municipalité du Canton de Roxton;

Résolution 13-01-2019

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'effectuer un échange de l'entretien en déneigement pour la portion du 8^e rang (de la limite de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton jusqu'à l'intersection du chemin Perreault-Guilmain) par le service de déneigement du Canton de Roxton en échange de l'entretien du chemin Guilmain par Excavation Réal Couture.

6.2 Adjudication de la demande de proposition pour une étude géotechnique pour le remplacement de l'égout pluvial et réfection des rues Leclerc, du Coteau, des Cèdres, 1^{ère} Avenue et Saint-Pierre

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a demandé au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains de demander des propositions pour une étude géotechnique pour le remplacement de l'égout pluvial et réfection des rues Leclerc, du Coteau, des Cèdres, 1^{ère} Avenue et Saint-Pierre;

Considérant qu'ont soumissionné :

Laboratoires de la Montérégie :	13,739.51\$, taxes incluses;
EXP :	19,361.79\$, taxes incluses;
Englobe :	24,489.68\$, taxes incluses;

Résolution 14-01-2019

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission la plus basse conforme à la firme Laboratoires de la Montérégie pour la somme de 13,739.51\$, taxes incluses.

7- HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Offre de services de Génératrice Drummond pour la réparation de la génératrice de la station de pompage Milton

Considérant que Génératrice Drummond a émis un rapport à l'effet qu'il faut remplacer la pompe à eau, le thermostat, remplacer l'antigel ainsi que le chargeur à batterie de la génératrice à la station de pompage Milton;

Résolution 15-01-2019

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de remettre le tout lors d'une séance ultérieure et de demander une soumission auprès de Drumco Énergie.

7.2 Achat de 100Kg de BactoCharge

Considérant que les élus prennent connaissance de l'offre de service de Nuva Éco-Science inc. # 477;

Considérant qu'il s'agit d'acquérir 100 Kg de BactoCharge pour le traitement d'entretien annuel du réseau d'égout de la municipalité pour 2019;

Résolution 16-01-2019

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de service de Nuva Éco-Science pour l'achat de 100Kg de bactoCharge pour la somme de 7,473.38\$, taxes incluses.

7.3 Achat d'une échelle pour la station de pompage Milton

Considérant que pour une meilleure sécurité des intervenants à la station de pompage, il faut remplacer l'échelle actuelle;

Considérant que le Groupe G & G ltée, division Pretal nous soumet une soumission # 181205 pour l'achat d'une échelle PTL 100ALA5100BF avec support 21 pouces et 9 pouces en haut;

Résolution 17-01-2019

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de reporter le tout à une séance ultérieure.

8- URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

8.1 Dépôt du règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 10-14 intitulé *Règlement de plan d'urbanisme stratégique de la Municipalité de Roxton Pond*

Conformément à l'article 99 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement 10-14 de la Municipalité de Roxton Pond est déposé.

8.2 Report du paiement de la facture 3894 de Gestim

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a mandaté de par sa résolution 83-03-2016 la firme Gestim pour effectuer la refonte du plan d'urbanisme ainsi que ses règlements s'y rattachant;

Considérant que la municipalité était insatisfaite de la teneur du plan d'urbanisme proposé;

Considérant que la municipalité a annulé le paiement du mandat le 31-10-2018 afin de mettre le tout en suspend jusqu'à la présentation d'une nouvelle version du plan d'urbanisme;

Résolution 18-01-2019

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'entériner l'arrêt de paiement de la facture 3894 soumise par Gestim inc. et de payer le tout lors de la présentation, à sa satisfaction, du plan d'urbanisme sans pénalité ou intérêt.

9- LOISIR, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 La Guignolée (Demande de réservation et de gratuité du centre communautaire pour décembre 2019)

Considérant que le comité de la Guignolée prévoit tenir l'activité de la Guignolée le 21 décembre 2019;

Considérant le caractère bénévole de cette activité;

Résolution 19-01-2019

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder la gratuité du centre communautaire le 21 décembre 2019 ainsi que la gratuité des frais de ménage et du service du photocopieur, papeterie et temps d'une employée municipale.

9.2 Festival du Labour (Demande de réservation et de gratuité du centre communautaire les 18, 19 et 20 octobre 2019)

Considérant que Festival du Labour célébrera son 25^e anniversaire en 2019;

Considérant la demande de gratuité du centre communautaire pour tenir célébration;

Résolution 20-01-2019

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder la gratuité du centre communautaire pour la tenue du 25^e Festival du Labour les 18, 19 et 20 octobre 2019 ainsi que la gratuité du ménage.

9.3 Achat d'un ordinateur portable pour la directrice des loisirs

Considérant que la directrice des loisirs a besoin d'un nouvel ordinateur portable pour les travaux en loisirs ;

Résolution 21-01-2019

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'achat d'un ordinateur portable de marque Lenovo chez Coop Telsys Solutions de Saint-Hyacinthe pour la somme de 1,307.46\$, taxes incluses et de défrayer le tout à même le surplus accumulé.

9.4 Formation pour le camp de jour

Considérant qu'une formation pour les camps de jour organisée par Loisir et Sport Montérégie aura lieu le 05 février 2019 à Saint-Philippe ;

Considérant que le coût est de 95\$, taxes en sus ;

Résolution 22-01-2019

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'inscrire madame Sandra Gallant à cette formation au coût de 95\$, taxes en sus et que les frais de déplacement soient remboursés selon la réglementation en vigueur.

10- AVIS DE MOTION

Aucun item.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 23-01-2019

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20H20.

Daniel Paquette
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 14 janvier 2019.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Daniel Paquette, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.